

Astuces pour préparer une lettre d'intention

Le Secrétariat du CEPF, l'équipe régionale de mise en œuvre (RIT) et le Comité consultatif régional indépendant (RACC) prêteront une attention particulière aux éléments suivants lorsqu'ils examineront une lettre d'intention, à la fois pour les petites et les grosses subventions :

1. **L'importance stratégique pour le CEPF** : Les résultats de ce projet contribueront-ils à la réalisation des priorités énoncées dans le profil d'écosystème du CEPF et plus spécifiquement dans le profil des îles des Caraïbes (notamment dans le cadre logique des investissements du CEPF dans les îles des Caraïbes) ? De quelle façon le projet contribuera-t-il à une priorité d'investissement, une cible ou un indicateur spécifiques du cadre logique ? Comment le projet va-t-il répondre aux besoins spécifiques et justifiés, que ce soit au niveau d'une KBA, d'un corridor, d'un pays ou d'un *hotspot* ?
2. **La capacité du projet à obtenir des résultats** : Les objectifs, l'approche / les stratégies ainsi que les résultats sont-ils bien conçus et sont-ils complets ? Les objectifs, l'approche / les stratégies ainsi que les produits proposés sont-ils adaptés pour atteindre des résultats stratégiques de conservation ?
3. **La capacité du candidat** : Le candidat possède-t-il la capacité et l'avantage comparatif (compétences, connaissances, expérience, relations et crédibilité auprès des acteurs locaux) pour mener à bien le projet ? Le candidat doit-il obtenir une autorisation pour réaliser le projet ? Si oui, y a-t-il des risques que le projet ne soit pas autorisé ?
4. **Le renforcement des capacités de la société civile caribéenne** : Le projet contribuera-t-il à la priorité du CEPF dans les îles des Caraïbes de renforcer les organisations de la société civile caribéenne, y compris les organisations communautaires locales et les groupes autochtones ?
5. **La participation** : Le projet prévoit-il la consultation des intervenants dans la phase de conception ainsi que leur participation à la mise en œuvre afin de renforcer l'appropriation et les capacités locales ? Les principaux intervenants, y compris les organismes gouvernementaux et les collectivités locales, ont-ils été impliqués dans la conception du projet et seront-ils impliqués dans la mise en œuvre du projet ?
6. **La rentabilité** : La demande de financement proposée est-elle proportionnelle et raisonnable au vu des objectifs et des activités proposées ? La demande de financement proposée est-elle acceptable dans le contexte du budget global du CEPF afin de répondre à sa direction stratégique ?
7. **Les alliances et partenariats stratégiques** : Le projet a-t-il le potentiel d'établir et / ou maintenir des relations à long terme avec des organisations locales, régionales ou nationales pour la collaboration sur la conservation de la biodiversité ? Le projet peut-il assurer la coordination et le renforcement d'une synergie avec les initiatives existantes et futures ?

8. **La mobilisation des ressources** : Le projet peut-il attirer des fonds supplémentaires ou une contribution en nature qui renforcera directement l'impact du CEPF et contribuera à la pérennité du projet ? Le candidat a-t-il déjà reçu du financement pour ce projet ?

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la RIT à cepf-rit@canari.org ou en appelant directement Anna Cadiz ou Loiza Rauzduel au +1 868-626-6062, ou les coordinateurs nationaux :

- Paul Judex Edouarzin, Haïti, pauledouarzin@canari.org
- Leida Buglass, République dominicaine, leidabuglass@canari.org
- Nicole Brown, Jamaïque, nicolebrown@canari.org